

# LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

---

## **Résolution 254 (2008)<sup>1</sup> Election présidentielle en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine) (observée le 9 décembre 2007)**

Le Congrès,

1. Ayant examiné le précédent rapport sur l'élection anticipée du Président de la Republika Srpska;
2. Se référant au rapport CG(13)30PART2 du 19 octobre 2006 sur la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine,
3. Se félicite de ce que l'élection présidentielle du 9 décembre ait été organisée conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux normes internationales;
4. Ayant pris note des trois points contenus dans la Recommandation 237 (2008), demande au Bureau de soulever ces questions lors de ses entretiens futurs avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'avec les entités, notamment la Republika Srpska.

---

1. Discussion et adoption par la Commission permanente du Congrès le 14 mars 2008 (voir document CG(14)35RES, projet de résolution présenté par G. Masalkini (Géorgie, R, GLD), rapporteur).